RAPPORT 2024

Commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap

CE QU'IL FAUT RETENIR

ville inclusive | Reims.fr

1



LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (CIAPH), de la Ville et du Grand Reims, a été réactivée début 2024. Son suivi est confié à la Mission Longévité Handicap Ville Inclusive. La réunion d'installation a eu lieu en mars 2024, avec pour ordre du jour des sujets d'accessibilité et d'inclusivité : les établissements recevant du public, la voirie et les transports, l'habitat, ainsi que l'autonomie, l'inclusion, et la citoyenneté.

L'ensemble des documents relatifs à la CIAPH est disponible sur le site internet du Grand Reims.

2

MOBILITES, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Le Plan de mobilité 2025-2035 comprend une annexe accessibilité qui a été travaillée avec des associations de personnes en situation de handicap.

Les feux sonores font l'objet d'un suivi et d'une maintenance concertés avec les associations de déficients visuels.

La Fabrique des espaces publics a consulté des associations et professionnels du handicap pour les projets des places Colin, Godinot, Chapitre et Berges de Reims.

3

ADMINISTRATION ET EXEMPLARITE

Les actions du Label Qualité relation usager

- La collaboration s'est intensifiée en 2024 entre la Mission Longévité Handicap Ville Inclusive et la Direction Relations Satisfaction Usagers-Engagement Citoyen dans le cadre du label, autour de l'accessibilité globale des lieux d'accueil. Le groupe de travail « Accueil des publics » a visité les mairies Murigny, Orgeval et Croix-Rouge.
- Vous avez peut-être remarqué des nouvelles pages sur le reims.fr, ou des modifications.

Flashez le QR code en fin de document pour découvrir et partager nos contenus.

- La sensibilisation des agents d'accueil aux handicaps
- La présentation du dispositif Sourdline® aux agents d'accueil : Sourdline® est une plateforme d'interprétariat en LSF qui permet à une personne sourde ou malentendante de communiquer par téléphone avec Reims Contact et tout agent de la collectivité.
 Plus d'informations sur le site internet de la Ville.

Le groupe de travail interne pour l'inclusion des enfants en situation de handicap réunit des agents de la direction de la jeunesse, de l'éducation, des solidarités, des sports. Le but ? Échanger des bonnes pratiques, parler des difficultés, des ressources, et réfléchir ensemble pour mieux

accompagner les enfants et les équipes sur le terrain.

La formation des agents du périscolaire a concerné en 2024, 150 ATSEM, agents polyvalents et animateurs coordonnateurs.

La formation au Facile A Lire et à Comprendre (FALC) : 4 agents expérimentent une formation en e-learning pour acquérir des bases communes, et tester la rédaction de documents pratiques en FALC.



Pour tout savoir :